

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

25-F-0713

25-A-0315	LYS-LEZ-LANNOY - Lieudit le Gauquier - Déconsignation
25-A-0316	BAISIEUX - Rue Gounod - Drève du Marais - Rue de Breuze - Rue de Templeuve - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0317	EMMERIN - Route Métropolitaine 952 - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0318	LESQUIN - Rue des Saules - Règlement temporaire de la circulation hors agglomération
25-DD-1053	HOUPLINES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2026 - Avis favorable
25-DD-1054	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2026 - Avis favorable
25-DD-1058	LYS LEZ LANNOY - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2026 - Avis favorable
25-DD-1062	TOUFFLERS - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2026 - Avis favorable
25-DD-1067	VILLENEUVE D'ASCQ- Stadium - Saison 2025-2026 - Comité d'Action Sociale de la MEL - Convention d'Occupation Temporaire
25-DD-1073	HEM - 228 rue Jules Guesde - Exercice du droit de préemption urbain

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE